

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi dix-neuvième jour de juillet deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, à la salle Multifonctionnelle.

Sont présents : Nadine Arsenault, maire suppléante et conseillère
 Jean-Marc Moses, conseiller
 Jean-François Nellis, conseiller
 Wilson Appleby, conseiller

Sont absents : Lise Castilloux, maire
 Keven Desbois, conseiller
 Jean-Marie Chouinard, conseiller

Est aussi présente: Pamela Dow, directrice générale et secrétaire-trésorière

Cette séance est sous la présidence de Mme Nadine Arsenault, maire suppléante

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

Réouverture de la séance ajournée le 5 juillet 2021;

- 20.1 Entente Fabrique - chauffage au centre communautaire 2022-2024;
- 20.2 Résidence Manoir St-Charles – renouvellement entente d'hébergement;
- 20.3 Caserne-garage – Approbation de protocole;
- 20.4 Achat tracteur usagé avec équipement de déneigement – adjudication;
- 20.5 Havre de pêche - Approbation de l'entente avec Gestion AJ 2003 inc.;
- 20.6 Terrain de soccer - Adjudication contrat clôtures;
- 20.7 Ajout signataire Pamela – Politique familiale;
- 20.8 Havre de pêche – Poste de déchargement;
21. Période de questions;
22. Levée de la séance.

RÉSOLUTION 021 - 07- 201

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE LE 5 JUILLET 2021

Le maire suppléant, Mme Nadine Arsenault procède à la réouverture de la séance ajournée le 5 juillet 2021 sur la proposition de M. Jean-François Nellis.

RÉSOLUTION 021 - 07 - 202

20.1 ENTENTE FABRIQUE - CHAUFFAGE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE 2022-2024

Considérant que la Municipalité de Caplan a conclu des ententes avec la Fabrique de Caplan pour le chauffage depuis l'année 2016 lors du changement du système de chauffage;

Considérant qu'une rencontre a eu lieu au mois de juin entre la Municipalité et la Fabrique où de nouvelles prévisions pour le chauffage au centre communautaire pour les années 2022-2023-2024 ont été négociées : soit une majoration de 2% par année, tel que les années passées;

Considérant le projet d'entente révisée préparé par la directrice générale;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-François Nellis et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal accepte les coûts présentés en lien avec le chauffage du centre communautaire pour les années 2022 à 2024 tel que les prévisions négociées avec la Fabrique;

Que le conseil municipal autorise la direction générale à signer l'entente;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 07-203

20.2 RÉSIDENCE MANOIR ST-CHARLES – RENOUELEMENT ENTENTE D'HÉBERGEMENT

Considérant la demande reçue de renouveler l'entente avec la Résidence Manoir St-Charles pour l'hébergement lors d'un sinistre;

Considérant que la Municipalité est favorable à pouvoir assister la Résidence Manoir St-Charles en cas de mesures d'urgence;

Considérant que la Municipalité doit s'assurer de n'avoir aucune responsabilité quant à cet engagement;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le Conseil municipal accepte de mettre à la disponibilité de la Résidence Manoir St-Charles un lieu d'hébergement en cas de sinistre;

Que le local ciblé soit le centre communautaire;

Qu'en cas de sinistre, la Municipalité ne peut être tenue responsable à aucun niveau à titre de responsabilité quant à cette entente;

Que Mme Pamela Dow, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 07-204

20.3 CASERNE-GARAGE – APPROBATION DE PROTOCOLE

Considérant que la Municipalité de Caplan a reçu du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation la confirmation de l'admissibilité à une aide financière de 1 706 040 \$ au programme Réfection et construction des infrastructures municipales, sous-volet 1, pour le projet Caserne-Garage;

Considérant que la Municipalité a reçu un protocole d'entente à cet effet;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le protocole déposé a été analysé par le chargé de projet et la directrice générale et en propose la signature;

Que le Conseil municipal accepte le protocole d'entente proposé par le MAMH;

Que le Conseil municipal mandate le maire, Mme Lise Castilloux, à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente (dossier numéro 2023219) relatif au programme de Réfection et

construction des infrastructures municipales, dans le cadre du volet 1, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 07 - 205

20.4 ACHAT TRACTEUR USAGÉ AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT – ADJUDICATION

Considérant qu'une fiche de recommandation a été acceptée par le conseil municipal pour l'acquisition d'un tracteur articulé avec commande inversée usagé avec équipements de déneigement ;

Considérant que l'appel d'offres a été publié dans le journal Gaspésie Nouvelles et les documents requis sur le site du SEAO;

Considérant qu'une seule entreprise a déposé une soumission soit : La Coop Purdel ;

Considérant que la soumission déposée a été analysée par le directeur des travaux publics qui recommande l'acceptation de celle-ci;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-François Nellis et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal accepte l'adjudication de la soumission de La Coop Purdel jugée conforme au montant de 153 900 \$(aucune taxes applicables), ce montant provenant du surplus accumulé;

Que ce contrat est conditionnel à l'inspection de l'équipement par le Directeur des travaux publics afin de vérifier la conformité aux exigences prévues dans le cahier de charges;

Que le conseil municipal mandate M. Toma Rioux, directeur des travaux publics et/ou Mme Pamela Dow, directrice général, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs au suivi du dossier;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 07 - 206

20.5 HAVRE DE PÊCHE - APPROBATION DE L'ENTENTE AVEC GESTION AJ 2003 INC.;

Considérant que Gestion AJ 2003 Inc est le contracteur engagé par Pêches et Océans Canada pour la réfection du havre du ruisseau Leblanc;

Considérant que le contracteur aura besoin d'utiliser un terrain pour l'entreposage de matériaux et/ou équipements, l'installation de roulottes de chantier, déverser des matériaux de déblai et pour permettre le passage, ainsi que le chemin d'accès;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Wilson Appleby et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal accepte l'entente tel que proposé et entérine la signature de celle-ci dont la caution doit être validée et confirmée;

Que le conseil municipal mandate Mme Pamela Dow, la directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité cette entente avec Gestion AJ 2003 Inc.

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 07 - 207**20.6 TERRAIN DE SOCCER - ADJUDICATION CONTRAT CLÔTURES**

Considérant que la Municipalité de Caplan a présentement un projet de réfection des terrains sportifs;

Considérant que la subvention demandée et accordée pour la réfection des terrains sportifs prévoit la pose de nouvelles clôtures dans ce projet;

Considérant qu'une soumission a été reçue de Inter Clôtures PROP Clôtures au montant de 14 035 \$ plus les taxes de vente, soit un total de 16 136.74 \$;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le montant soumissionné est inférieur au montant estimé dans le budget pour cette partie du projet (longueur de clôture réduite) pour balancer avec des montants qui ont dépassé le prix estimé (éclairage);

Que le conseil municipal accepte le la soumission de Inter Clôtures PROP Clôtures pour l'achat et la pose de clôtures au terrain sportif ;

Que le directeur des travaux publics, M. Toma Rioux, ou la coordonnatrice des loisirs, Mme Lysanne St-Onge, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Caplan tous les documents relatifs au suivi du présent dossier;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 07 - 208**20.7 AJOUT SIGNATAIRE PAMELA – POLITIQUE FAMILIALE**

Considérant que la Municipalité de Caplan a signé en 2020 une convention d'aide financière pour la mise à jour de la politique familiale dans le cadre du Programme de soutien PFM 2020-2023 du ministère de la Famille;

Considérant que Mme Élise Bélanger est la personne autorisée à signer au nom de la Municipalité de Caplan tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2020-2021 par la résolution 020-12-325 ;

Considérant le départ à la retraite de la signataire de l'entente ;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-François Nellis et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le Conseil municipal désigne la Directrice générale/secrétaire trésorière, Pamela Dow, à titre de représentant dans ce dossier et l'autorise à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs au suivi du dossier;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 07 - 209**20.8 HAVRE DE PÊCHE – POSTE DE DÉCHARGEMENT;**

Considérant que la Municipalité de Caplan a la possibilité d'ajouter un poste de déchargement dans le projet de réfection du havre de pêche;

Considérant que ce poste de déchargement servirait les pêcheurs qui utilisent le quai de Caplan;

Considérant que la Municipalité de Caplan doit signifier son intérêt à ce que ces travaux puissent se réaliser;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Wilson Appleby et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal demande à Pêches et Océan Canada l'ajout d'un poste de déchargement au projet de réfection du havre de pêche;

Que cet ajout sera un aspect intéressant pour que les pêcheurs aient un meilleur accès au site de pêche;

Que le conseil municipal accepte que la promesse d'achat soit amendée afin de prendre en considération ce nouvel élément ;

Que les signataires désignés soit les mêmes que ceux à l'entente initiale soient le maire, Mme Lise Castilloux, et la directrice générale/secrétaire trésorière, Pamela Dow;

Que le conseil municipal accepte de vérifier et valider si le décret d'autorisation doit être amendé pour ce nouvel élément;

Adopté.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de questions ou commentaires.

RÉSOLUTION 021 – 07 – 210

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Wilson Appleby la séance est levée.

Il est 19h19.

Unanimité.

Nadine Arsenault, maire suppléante

Pamela Dow, directrice générale

Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.